



SELARL MONS – VAL

Titulaire d'un office de
Commissaire de Justice

Olivier MONS
Théophile VAL
Commissaires de
Justice associés

Clément TOUZET
Commissaire de
Justice

118Bis cours Desbief
33120 ARCACHON

Tel : 05.57.52.71.71.

Fax : 05.57.52.71.72.

TICKET D'OR

www.huissiers-arcachon-33.com
contact@huissiers-arcachon-33.com





SELARL MONS – VAL
Titulaire d'un office de
Commissaire de Justice

Olivier MONS
Théophile VAL
Commissaires de
Justice associés

Clément TOUZET
Commissaire de
Justice

118Bis cours Desbiey
33120 ARCACHON

Tel : 05.57.52.71.71.
Fax : 05.57.52.71.72.

Référence : 40542

REGLEMENT DE JEU CONCOURS

**Du 07 octobre 2024 jusqu'au 03 novembre
2024.**

1. Présentation de la société organisatrice :

L'Association **COMITE REGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE ARCACHON AQUITAINE**, inscrite sous le numéro 304 691 231, dont le siège social se situe 15 rue de la Barbotière, BP 53, à **GUJAN-MESTRAS (33470)**, agissant poursuites et diligences de son Président (ci-après désignée « la Société organisatrice »), organise une opération promotionnelle avec loterie, jeu avec obligation d'achat intitulée « Ticket d'Or » (ci-après désigné « le Jeu ») accessible dans les lieux suivants :

- **Les grandes distributions,**
- **Les cabanes d'ostréiculteurs et les stands de marché,**

Qui sont listés ci-après :

NOM	PRÉNOM	Dans quelles villes ?	Vendez-vous à la grande distribution ?	Dans quelles enseignes ? (précisez la ville)
Checa	Nicolas	1) À la cabane : "Le Shed" 26 All. Robinville, 33138 Lanton 2) Tous les samedis au marché de Cadillac-sur-Garonne (33410)	Non	Non
Legeron	Benjamin	1) À la cabane, Cabane n°7 La Teste-de-Buch (33260) 2) Tous les samedis, proche du bureau de tabac à Pissos (40410) 3) Tous les dimanches, proche de la "Boulangerie Aux pains d'amis" à Parempuyre (33290)	Non	Aucune
Tournessi	Mathilde	1) Tous les samedis, au marché de Dax (40100) 2) Tous les dimanches, proche du "Restaurant La Terrasse" à Aire-sur-Adour (40800) 3) Tous les dimanches, proche de la "Boulangerie Maylina" à Villenave-d'ornon (33140)	Oui	1) Magasin Hyper U de Gujan-Mestras (33470) 2) Magasin Intermarché de Parentis (40160)
Laban	Olivier	1) À la poissonnerie "Maison Laban" : Rue du Port de Larros, 33470 Gujan-Mestras	Oui	1) Au distributeur "Maison Laban" : Rue du Port de Larros, 33470 Gujan-Mestras 2) Au magasin Leclerc de La Teste-de-Buch (33260) 3) Au magasin Intermarché de Sanguinet (40460)

SELARL MONS - VAL
Commissaires de Justice associés
118 bis Cours Desbiey 33120 ARCACHON
05.57.52.71.71
www.huissiers-arcachon-33.com

Cussac	Laurence	1) À la cabane, 18 port de Meyran Ouest, Gujan-Mestras 40460 2) Tous les vendredis et samedis, centre commercial Gamont de Toulouse (31200) 3) Tous les samedis au marché de Muret (31600)	Non	Pas d'enseigne
Vigier	Sébastien	1) À la cabane "Nami" : Quai Lucasson Cabane 88-89, 33510 Andernos-les-Bains 2) Tous les samedis au marché de Saint-Augustin à Bordeaux (33000) 3) Tous les dimanches, proches du magasin Auchan de Gradignan (33170)	Non	NA
Hardouin	Cyril	1) Tous les vendredis, au marché de Monségur (33580) 2) Tous les samedis, au marché de Blaye (33390) 3) Tous les dimanches, proche l'église Saint-Augustin à Bordeaux (33000) 4) Tous les dimanches, proche de la "Boulangerie Le Fournil des Ponts Eiffel" à Cubzac-les-Ponts (33240) 5) Tous les dimanches, proche de la "Boulangerie L'Artisane" à La Lande-de-Fronsac (33240)	Non	Aucune
Scea Conan Lucas	Lucas	1) Tous les samedis, proche de la "Brasserie Le Nansouty" à Bordeaux (33800) 2) Tous les dimanches, au marché de Mérignac (33700) 3) Tous les samedis et dimanche à Pessac au 1156 av du Général Leclerc 4) Tous les vendredis, aux halles de Bouliac (33270)	Non	Aucune
BON	Ludovic	1) Tous les vendredis, au marché de Cambo-les-Bains (64250) 2) Tous les samedis au "Café des allées" à Cambo-les-Bains (64250) 3) Tous les dimanches, à la place du marché de Peyrehorade (40300)	Non	0

Perron	adrien	1) À la cabane : "Chez TT" Cabane 11 Port ostréicole de Claouey, Av. du Port, 33950 Lège-Cap-Ferret 2) Le Porge (33680) : Tous les dimanches, proche de la "Pizzeria chez Matteo"	Non	aucune
Fournier Laroque	Guillaume	À la cabane : "Chez Guillaume" - Village de, 69 Av. de l'Herbe, 33950 Lège-Cap-Ferret	Non	Aucun
Oliver	Jérôme	1) Tous les samedis au marché de Salles (33770) 2) Tous les dimanches, proche du "Bistrot de la Pimpine" à Lignan-de-Bordeaux (33360) 3) Tous les dimanches, proche de la "Boulangerie farine et vanille" à Camblanes-et-Meynac (33360) 4) À la cabane : SCEA LES JEROME, Port de la Barbotière, Gujan-Mestras (33470)	non	
bonnieu	frederic	1) Tous les samedis au marché de Mont-de-Marsan (40192) 2) Tous les dimanches, proche du Carrefour Market de Salles (33770) 3) À la cabane : "Fred Bonnieu", Cabane 256, Port du Canal Ouest, Gujan-Mestras (33470)	Oui	Distributeur 'Chai nina' : 37 Quai Port de la Hume, 33470 Gujan-Mestras
Earl lalande	Sébastien	1) À la cabane "EARL LALANDE", 94 port de Gujan, 33470 GUJAN-MESTRAS 2) Tous les dimanches proche de la gare et du bureau de tabac de Gazinet, Cestas (33610) 3) Tous les dimanches, proche du bureau de tabac "La perdrix des sables" à Villenave-d'Ormon (33140)	Non	0



Labat	Arnaud ludovic	1) Tous les dimanches, proche de la "Pizzeria Pizz'Arlac" à Mérignac (33700) 2) Tous les dimanches, proche de la "Boulangerie Fournil du Basque" à Mérignac (33700) 3) Tous les samedis et dimanches, proche de l'église Sainte Anne à Tarbes (65000) 4) Tous les samedis et dimanches, proche de la "Place Marcadiou" à Tarbes (65000)	Non	Aucune
Vacher	Thomas	1) À la cabane, CABANE 91 - PORT DE PIRAILLAN, 33950 LÈGE-CAP FERRET 2) Tous les mardis et samedi au marché de Capbreton (40130)	Non	Non
Vigier	Geraldine	1) À la cabane "Le Routioutiou" : 154 Esp. des Ostreiculteurs, 33470 Gujan-Mestras 2) Tous les samedis, proche de la "Boulangerie Le Fournil Gascon" à Marmande (47200)	Non	O
Destrian	Léa	1) À la cabane "Chez NicoLéa" : Rue du Port de Larros, 33470 Gujan-Mestras 2) Tous les dimanches au marché de Pontonx-sur-l'Adour (40465) 3) Tous les dimanches, proche de la "Boulangerie La Panetière" à Le Bouscat (33110)	Non	Aucune
Pasquet	Loïc	1) À la cabane, 44/45- PORT OSTRÉICOLE, 33740 ARÈS 2) Tous les dimanches, proche du Marché Mondésir à Mérignac (33700)	Oui	Au magasin Leclerc d'Arès (33740)

Perucho	Matthieu	À la cabane "La Canfouine", 75 Rue Sainte-Catherine, 33950 Lège-Cap-Ferret	Oui	1) Au magasin Leclerc de Mios (33380) 2) Au magasin Super U de Parentis-en-Born (40160)
Gazo	Jérôme	1) Tous les dimanches, proche de la Place de la Mairie et du Carrefour Market de Saint-Germain-du-Puch (33750)	Oui	Au Drive fermier : 44 Rue du 19 Mars 1962, 33320 Eysines
DEVECCHI	David	1) Tous les dimanches, proche de la "Boucherie du lavoir" à Martignas-sur-Jalle (33127) 2) Tous les jours, au marché d'Arcachon (33120)	Non	O
Mercier	Nicolas	1) À la cabane "La Perle d'Argent" : Quai Iahillon, 22-23 Av. du Commandant David Allègre, 33510 Andernos-les-Bains 2) Tous les samedis et dimanches, sous les halles au marché de Mimizan (40200)	Non	Aucune
Thiry	Mickaël	1) À la cabane "Les Pleines Mers" 25 Av. du Commandant David Allègre, 33510 Andernos-les-Bains		

Mazurier	Cyril	1) Tous les dimanches, en face de la mairie de Fargues-Saint-Hilaire (33370) 2) Tous les dimanches, en face du "Tabac Presse Loto de l'Amitié" à Sainte Bazeille (47180)	Non	Aucune
Labeguerie	Jerome	1) À la cabane "Chez Jérôme" : 3202 Av. du Touring Club, Soorts-Hossegor (40150) 2) Tous les jeudis et dimanche au marché d'Anglet (64600) 3) Tous les vendredis au marché de Saint-Jean de Luz (64483) 4) Tous les samedis au marché de Boucau (64340)	Oui	Au magasin Carrefour de Tarnos (40220)
LAFOND	Christophe (Karine)	1) À la cabane "La cabane à Pinpin" : 4 Av. Ovide Rousset, 33260 La Teste-de-Buch 2) Tous les dimanches au marché de Latresne (33360)	Non	0
Picot	David	1) À la cabane, 90 PORT DE GUJAN, 33470 GUJAN-MESTRAS 2) Tous les samedis au marché de La Réole (33190) 3) Tous les dimanches, proche du Super U de Cestas (33610)	Non	Pas de ventes à la gms
BIDART	Laurent	1) À la cabane "Chez Bidart", Port de Meyran centre, 33470 Gujan-Mestras 2) Tous les samedis au marché de La Réole (33190)	OUI	Magasins non référencés. Nom du produit "Les 3 B"

PASCAUD EARL	Thierry	1) À la cabane "Ti commerce" : 21 Rue Sainte-Catherine, 33950 Lège-Cap-Ferret 2) Tous les dimanche, proche de la boulangerie à Cussac (87150) 3) Tous les dimanches, proche de la boulangerie "Le fournil des 3 moulins" à Macau (33460)	Non	-
Marquet	Anne	1) À la cabane "Les Huîtres MarGo" : 23 Av. des Pêcheurs, 33260 La Teste-de-Buch 2) Tous les samedis et dimanches au marché de Toulouse (31000)	Non	Aucune
POUEYDEBASQUE	Alain	1) A la cabane "ETS Poueydebasque" : CABANE 20/22, PORT DE LA BARBOTIERE, 33470 GUJAN-MESTRAS 2) Tous les samedis, au marché à Le Teich (33470) 3) Tous les dimanches, devant "Le Teich Vin" à Le Teich (33470) 4) Tous les dimanches au marché de Biganos (33380) 5) Tous les dimanches, proche du "Point Nickel - CODINA PASCAL TABAC LOTO PRESSE" à Belin-Beliet (33830)	Non	0
Gonzalez	Jonathan	1) À la cabane "La cabane du Pirelon" : 83 AVENUE DES PÊCHEURS, 33230 LA TESTE-DE-BUCH 2) Tous les samedis matin, au marché de Saint-Sever (40500)	Non	Aucun
Dubern	Sarah	1) A la cabane "Les DS du Bassin" : 167 avenue des Pêcheurs, 33260 La Teste-de-Buch 2) Tous les dimanches, proche de la "Banque Populaire" à Leognan (33850) 3) Tous les dimanches, proche la "Boulangerie La bouille d'ange" à Cadaujac (33140) 4) Tous les dimanches, proche de la "Boulangerie La Tchanquée" à La Teste-de-Buch (33260)	Non	Aucune



Desage	Céline	1) À la cabane "SCEA Huîtres DESAGE", 19 PORT DE GUJAN EST, 33470 GUJAN-MESTRAS 2) Tous les samedis, dimanches et jours fériés, proche de la "Banque CIC de La Brède (33650) 3) Tous les samedis, dimanches et jours fériés, au marché de Montalivet (33930)	Non	Aucun
KHELOUFI	Maxime	1) A la cabane : Cabane 27, port de Meyran Ouest, 33470 Gujan-Mestras 2) Tous les samedis au marché de Saint-Michel à Bordeaux (33800) 3) Tous les dimanches, proche de la "Boucherie de La Hume" à Gujan-Mestras (33470) 4) Tous les dimanches, proche de la "Boulangerie Pomme d'Épi" (33114)	Non	0

2. Conditions générales :

2.1. Le jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France à l'exclusion des employés de la Société organisatrice, des sociétés apparentées, des sous-traitants, des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille, ainsi que le personnel de l'Etude de Commissaires de Justice sollicitée pour sa participation au jeu.

2.2. La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (ci-après « le Règlement »), ainsi que des Lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

2.3. La Société organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de la participation d'une personne domiciliée dans un autre pays autre que la France.

3. Durée :

Le jeu est valable du 07 octobre 2024 jusqu'au 03 novembre 2024.

La Société organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

4. Modalités de participation :

Les modalités de participation différeront selon le lieu d'achat :

- **Dans les grandes distributions participantes :**

Dans les Magasins participants, pendant la durée du jeu, toute personne qui procédera à l'achat d'une bourriche d'huitres pourra participer au jeu concours.

Trois tickets d'or seront glissés aléatoirement dans des bourriches mises en vente dans les grandes distributions susvisées.



- **Dans les cabanes et stands de marché participants :**

Pendant toute la durée du jeu, toute personne qui procédera à un achat auprès des cabanes et stands de marchés participants se verra remettre un Ticket à gratter, dans la limite des stocks de tickets mis à disposition du distributeur, pour participer au jeu concours. Ce ticket à gratter indiquera s'il est gagnant ou perdant. Dès écoulement de l'ensemble des 10 000 tickets, le jeu concours sera achevé.

Si un participant ne respecte pas le présent Règlement, il ne pourra en aucun cas réclamer le lot dans l'hypothèse où il l'aurait gagné.

5. Tirage au sort :

Deux tirages au sort seront réalisés par **la SELARL MONS VAL**, Commissaires de Justice à **ARCACHON (33120)** 118bis Cours Desbiey. Le tirage au sort sera effectué par **Maître Olivier MONS**, Commissaire de Justice au sein de la **SELARL MONS VAL**.

- **Pour les grandes distributions participantes :** en amont du début du présent jeu concours, trois tickets d'or seront aléatoirement mis dans des bourriches destinées à être vendue dans les grandes distributions participantes. La SELARL MONS VAL s'assurera du dépôt des trois tickets d'or dans les bourriches, et de leur mise en commercialisation dans les grandes distributions participantes.

- **Pour les cabanes et stands de marché :** en amont du début du présent jeu concours, la SELARL MONS VAL attribuera les trois codes gagnants des tickets d'or à gratter.

La SELARL MONS VAL attribuera à chaque ticket d'or un code gagnant qui correspondra à l'un des lots gagnants décrits ci-après.

6. Principes du jeu :

6.1. Description générale :

Ce jeu est proposé dans les Magasins, Cabanes et stand de marché cités à l'article 1, pendant la période de validité définie à l'article 3.

Ce jeu est avec obligation d'achat. La participation financière n'implique pas de gain automatique.

Pour participer, le consommateur doit se rendre dans les Magasins, Cabanes et stands de marché participants pendant la période de validité du jeu.

6.2. Modalités du jeu :

Les participants ayant obtenu un ticket d'or ou un ticket à gratter gagnant devront prendre attache avec la société partenaire auprès de laquelle ils ont obtenu le ticket.

La société partenaire remettra alors un bon gagnant (ci-après « Le bon ») sur présentation du ticket d'or ou ticket à gratter gagnant.



Le gagnant muni de son bon devra prendre contact avec la société organisatrice pour retirer son lot, notamment en prenant préalablement un rendez-vous auprès d'elle.

Le gagnant disposera d'un délai d'un an pour retirer son lot selon les modalités du partenaire.

6.3. Lots :

Pour ce jeu, six lots seront mis en jeu.

La SELARL MONS VAL attribuera à chaque ticket d'or gagnant (ou ticket à gratter gagnant) l'un des lots ci-après décrits :

Lot n°1 : Une planche de surf personnalisée « Huitres Arcachon Cap Ferret » du partenaire **THOBEKA SHAPE** pour une valeur de 760,00 euros.

Lot n°2 : Un repas pour deux personnes au Restaurant Etoilé « **Maison Nacre** » située 3bis rue Sophie et Paul Wallerstein 33740 **ARES** pour une valeur de 150,00 euros. Le bon cadeau ne sera pas valide durant les périodes des fêtes de fin d'année. Le bon cadeau disposera d'une durée de validité de 1 an.

Lot n°3 : Un an de vin à gagner correspondant à 60 bouteilles auprès du partenaire **Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux (C.I.V.B)** pour une valeur de 500,00 euros.

Lot n°4 : Un saut en parachute pour une personne avec le partenaire **VERTICAL T'AIR PARACHUTISME** situé à l'Aérodrome, avenue de l'Aérodrome, **33260 LA TESTE DE BUCH** pour une valeur de 400,00 euros. Ce bon cadeau sera utilisable uniquement du 04/04/2025 au 20/10/2025. Ce bon de cadeau ne sera pas cessible sauf contre-indications médicales et ne pourra pas être revendu.

Lot n°5 : Une formation permis bateau à réaliser avant le 30 juin 2025 auprès du partenaire **ECOLE BLEU BASSIN** située 34 avenue Lamartine **33120 ARCACHON** pour une valeur de 340,00 euros.

Lot n°6 : Un séjour pour deux personnes auprès du partenaire : **THALAZUR** situé 9bis avenue du Parc 33120 ARCACHON comprenant une nuit pour deux personnes avec un petit-déjeuner par personnes, et trois soins par personne (soit six soins), et un accès au parcours marin pendant toute la durée du séjour pour une valeur entre 379,20 et 570,00 euros en fonction de la date réservée. Une date de réservation devra être prise directement auprès du partenaire. Le bon cadeau sera valable jusqu'au 20/12/2025 (hors jours fériés, ponts, vacances de Noël, et les mois de juillet, août et septembre 2025).

Les dates d'utilisation des lots dépendront de chaque partenaire. Une prise de rendez-vous préalable avec ce partenaire sera nécessaire.

Ces gains ne sont pas cumulatifs.

Les photographies ou autres illustrations utilisées dans tout support de présentation du Jeu n'ont pas de valeur contractuelle quant aux caractéristiques du lot finalement attribué.

Les lots ne peuvent être échangés contre d'autres prix, ni contre tout autre bien ou service.

Avant la remise de son lot, chaque gagnant devra remplir les conditions définies dans le Règlement et justifier de son identité.



7. Limitations de responsabilité :

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

La société organisatrice se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et/ou reporter toute date annoncée.

Toute modification du présent règlement donnera lieu à un nouveau dépôt auprès de la **SELARL MONS VAL**, Commissaires de justice, et entrera en vigueur à compter de sa date de dépôt.

Tout participant sera réputé avoir accepté le règlement, et ses éventuelles modifications, du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de son entrée en vigueur. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

La société organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant d'un fraudeur, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

8. Convention de preuve :

Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, la société organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la société organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information.

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables



et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

9. Informatique et Libertés :

Les données nominatives enregistrées obligatoirement dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de la participation au jeu et ne seront utilisées par la société organisatrice, le cas échéant, que pour l'attribution des lots.

Le participant autorise expressément et à titre gratuit, la Société Organisatrice à reproduire sur le site ou sur tous les réseaux sociaux de la Société Organisatrice, ses nom et prénoms en tant que gagnant d'un lot.

Les données nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Ces données peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, et de suppression. Tous les participants au Jeu disposent de ce droit en s'adressant à la société organisatrice du présent jeu concours.

10. Loi applicable et interprétation :

Le règlement est exclusivement régi par la Loi française notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du jeu objet des présentes et qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Pour tout litige entre les parties, les règles de compétence légale s'appliqueront. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la société organisatrice ou par la **SELARL MONS VAL**, Commissaires de justice, dans le respect de la législation française. Les contestations ne sont recevables que dans un délai d'une semaine après la clôture du tirage au sort.

11. Dépôt et consultation du Règlement :

Le règlement complet est déposé auprès de la **SELARL MONS VAL**, Commissaires de justice à **ARCACHON (33120)** 118bis Cours Desbiey.

Le règlement de jeu sera consultable pendant toute la durée du jeu concours.

Le règlement complet sera également adressé par courrier postal, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande adressée à la société organisatrice : **Association COMITE REGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE ARCACHON AQUITAINE**, située 15 rue de la Barbotière, BP 53, à **GUJAN-MESTRAS (33470)**.

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le jeu.





SELARL MONS - VAL
Commissaires de Justice associés
118 bis Cours Desbiey 33120 ARCACHON
05.57.52.71.71
www.huissiers-arcachon-33.com

